



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION Du mercredi 25 avril 2018

COMPTE RENDU

Séance du 25 avril 2018

Date de convocation : 12 avril 2018

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 14/24

La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance quorum général 14/24, quorum privé 9/12

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq avril, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aigues Vives.

Présents :

Collège des collectivités :

Avec voix délibérative : Pierre Martinez, Laurent Pélissier, Marie Pasquet, Jean-Baptiste Estève, Henry Sarrazin,

Collège des consulaires :

Avec voix délibérative : Pascal Chabert,

Collège des associations :

Avec voix délibérative : Daniel Payen, Christian Nouguier, Lisy Jonquet, Robert Lefort, Stéphan Jannez,

Collège société civile :

Avec voix délibérative : Claude Constant, Annelise Chevalier, Daniel Rémy

Techniciens et partenaires invités :

Zoé Valat (CD30), Karine Diaz (CCPL), Marie Galand (AG Région Occitanie), Carole Colenson (CCPC), Carole Agou (CCI34),

Equipe du GAL:

Maxime Charlier, Yannick Reboul, Catherine Bazile.

Le Président, M. Pierre Martinez ouvre la séance et vérifie le double quorum.

M. le Président Pierre Martinez fait le point sur l'évolution de la structure porteuse du GAL et son évolution de Pays en PETR en fin d'année 2017.

M. le Président Pierre Martinez souligne le travail mené par le GAL, comité de programmation et équipe, en les invitant à continuer dans cette dynamique.

Il affirme sa volonté que le comité de programmation soit un espace d'échange.

Rappel est fait de l'ordre du jour :

I- Programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion

- a) Ajustement de la programmation
- b) Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion

II- Avis d'opportunité sur les projets suivants :

- a) FA 1 Entrepreneuriat : Diversification d'activités SARL Aurouxfood – Calvisson
- b) FA 1 Entrepreneuriat : Développement d'entreprise Gaël Bertrand Luthier – Souvignargues
- c) FA 1 Entrepreneuriat : Accroissement d'activité entreprise Repaire des Cookies - Sommières
- d) FA 1 Entrepreneuriat : Aménagement d'une fabrique artisanale de chichis – Lunel
- e) FA 1 Entrepreneuriat : Création d'une épicerie ambulante – Marsillargues
- f) FA 1 Entrepreneuriat : Accroissement d'activité entreprise Un été en Provence - Aigues-Mortes
- g) FA 2 Tourisme : Développement d'une activité de loisirs par l'aménagement d'un atelier de cuisine et d'une d'accueil – Esprit Nature - Saint Laurent d'aigouze
- h) FA 3 Employabilité : Aménagement d'espaces de coworking Via innova – CC Pays de Lunel
- i) FA 3 Employabilité : Achat de minibus pour les actions de mobilité liées à l'emploi – association Calade Sommières
- j) FA 5 Patrimoines : Aménagement de Qr codes pour le patrimoine – association lo recantoun - Nages et Solorgues

III-Validation de l'appel à projets Fiche action 5 Patrimoines 2018/2019

IV-Lancement de l'évaluation à mi-parcours

V- Questions diverses

I – PROGRAMMATION/DEPROGRAMMATION :

a) Ajustement de la programmation :

Les dossiers figurant dans le tableau joint aux convocations ont fait l'objet d'une programmation lors des comités précédents. Lors de la rédaction des conventions, des corrections ou erreurs ont été mises à jour, il convient donc de corriger les montants programmés afin de garantir une bonne exécution du programme en accord avec les rapports d'instruction définitifs délivrés par l'Autorité de gestion.

Fiche Action	Dossiers en cours / reçus	Porteur de Projet	FEADER programmé	Ajustement	FEADER conventionné
FA1 Entrepreneuriat	Semaine de l'agriculture en Pays de Lunel	CC Pays de Lunel	15096,51	Plus 0,01	15 069,52
FA1 Entrepreneuriat	Produits en conserve AOP Taureau de Camargue	SARL VAL - Aigues-Mortes	11149,26	Plus 0,02	11 149,28
FA 2 Tourisme	Réhabilitation de la Via Ferrata La Roque à Villetelle	CC Pays de Lunel	11006,22	Plus 0,02	11 003,24
FA 2 Tourisme	Aménagement du Port de plaisance à Gallician	CC Petite Camargue	27332,03	Plus 0,01	27 332,04
FA 2 Tourisme	Sauvegarde du pont Ambroix	CC Pays de Lunel	12880,10	Moins 0,34	12 879,76
FA 3 Employabilité	Mobilité chantier d'insertion	Association Calade	6179,65	Moins 0,01	6 179,64
FA 5 Patrimoine	Restitution du site des Terriers	CC Pays de Sommières	31212,29	Moins 0,01	31 212,28
FA 5 AAP	Réfection du fronton du temple	Codognan	2134,41	Plus 0,03	2 134,44
FA 5 AAP	Sauvegarde de l'église	Saint-Nazaire de Pézan	4519,12	Moins 0,04	4 519,08
FA 5 AAP	Travaux structurels du temple	Cannes et Clairan	14159,77	Moins 0,01	14 159,76
FA 5 AAP	Restauration église Saint-Pierre	Aspères	47323,93	Moins 0,01	47 323,92

Il est donc proposé au comité de programmation d'ajuster les montants des dossiers programmés comme mentionné sur le tableau :

- Semaine de l'agriculture en Pays de Lunel - Communauté de communes Pays de Lunel

Montant FEADER : 15 069.52 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Sarrazin
Abstention : 0
Contre : 0

- Produits en conserve AOP Taureau de Camargue - SARL VAL

Montant FEADER : 11 149.28 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Réhabilitation de la via ferrata La Roque - Communauté de communes Pays de Lunel

Montant FEADER : 11 003.24 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Sarrazin
Abstention : 0
Contre : 0

- Aménagement du port de Gallician/Cale à l'eau - Communauté de communes de Petite Camargue

Montant FEADER : 27 332.04 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : Mme Pasquet
Abstention : 0
Contre : 0

- Sauvegarde du Pont Ambroix et signalétique d'Ambrussum - Communauté de communes Pays de Lunel

Montant FEADER : 12 879.76 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Sarrazin
Abstention : 0
Contre : 0

- Mobilité du chantier d'insertion - Association Calade

Montant FEADER : 6 179.64 €

Vote : Pour : 12
1 non votant concerné par le projet : M. Lefort et M. Jannez
Abstention : 0
Contre : 0

- Restitution du site des terriers - Communauté de communes Pays de Sommières

Montant FEADER : 31 212.28 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Martinez

Abstention : 0
Contre : 0

- Réfection du temple de Codognan - Commune de Codognan

Montant FEADER : 2 134,44 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Sauvegarde de l'église de St Nazaire de Pézan - Commune de St Nazaire de Pézan

Montant FEADER : 4 519,08 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Travaux structurel du temple - Commune de Cannes et Clairan

Montant FEADER : 14 159,76 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Restauration de l'église St Pierre - Commune d'Aspères

Montant FEADER : 47 323,92 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

b) Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion :
Un tableau reprenant les dossiers programmables a été joint avec la convocation.
Les dossiers présentés ont fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable lors des derniers comités de programmation. Ils sont mis à l'avis de programmation selon l'avancée du service instructeur de la Région, Autorité de gestion.

Dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable à programmer :

- Mise en place d'un pôle producteur - Commune de Vauvert

Montant FEADER : 14 779,10 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Création d'un magasin de produits bio et locaux - SAS BIONIMEO

Montant FEADER : 25 000,00 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Numérisation du réseau des bibliothèques/médiathèques - Communauté de Communes du Pays de Lunel

Montant FEADER : 5 637.32 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Sarrazin
Abstention : 0
Contre : 0

- Aménagement de la place Charles de Gaulle - Commune de Boisseron

Montant FEADER : 25 600,00 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Aménagement de l'esplanade au cœur du pôle sportif et de loisir - Commune de Galargues

Montant FEADER : 16 535.00 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Aménagement d'un espace public intergénérationnel - Commune de St Just

Montant FEADER : 24 998.00 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

- Aménagement de la place de Saussines - Commune de Saussines

Montant FEADER : 14 736.10 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Sarrazin
Abstention : 0
Contre : 0

- Arènes de Marsillargues - Commune de Marsillargues

Montant FEADER : 50 000.00 €

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Dossier instruit faisant l'objet d'un avis d'opportunité et d'une programmation lors de la séance :

- Aménagement d'un espace de coworking, Via Innova - Communauté de Communes Pays de Lunel

Montant FEADER : 22 414.68 €

Vote : Pour : 13
1 non votant concerné par le projet : M. Sarrazin

Abstention : 0
Contre : 0

II- AVIS D'OPPORTINITE :

**Fiche action n° 1 : Diversification d'activité de l'entreprise Aurouxfood
Maître d'ouvrage : Aurouxfood SARL - Mme Schenk-Trachte - Calvisson**

L'entreprise Aurouxfood mène une activité de minoterie et de biscuiterie sous la marque Filigree et autres qualifiées bio, sans gluten et sans produit laitier. Elle est labélisée Sud de France et lauréate du concours Gard Gourmand.

Le projet est d'améliorer et diversifier la production basée sur des farines à base de riz de Camargue et autres légumineuses (lentilles, pois chiches). L'approvisionnement en matière 1ere se fait dans une logique de circuit de proximité.

L'achat de matériel permettra de monter une chaîne de minoterie pour mieux adapter l'équipement lié au traitement des légumineuses et permettra ainsi de développer des gammes complémentaires de produits (végan, alternatives aux allergies et intolérances...).

Question : le siège est à Clarensac, cela pose-t-il un problème ? Non dans la mesure où la production se fait à Calvisson et donc l'investissement sur le territoire du GAL.

La Communauté de communes va-t-elle financer ? M. Martinez ne peut s'engager pour le Conseil communautaire.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Achat 2 moulins	10 000 €	
Achat 1 étuve	1 000 €	
Achat 1 tamis	1 000 €	
Petits équipements	3 000 €	
Achat Idresseuse à pâte dure	35 000 €	
Total	50 000 €	A définir

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant HT
Cofinancement recherché	10 %	5 000 €
Autofinancement	50 %	25 000 €
Aide LEADER	40 %	20 000 €
Total		50 000 €

Avis du comité de programmation :

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

**Fiche action n° 1 : Développement et installation de l'entreprise Gaël BERTRAN LUTHIER
Maître d'ouvrage : Gaël BERTRAN - Souvignargues**

Le projet consiste à :

- améliorer le local de l'auto entreprise (domicile familial) permettant le développement de la création et la rénovation d'instruments de musique en bois tout en limitant le délai entre les étapes de production (séchage, dépoussiérage...)

- ou à déménager avec en objectif supplémentaire de mieux recevoir la clientèle et gagner en visibilité.

L'entreprise est spécialisée sur les guitares folks, classiques et électriques, et vient de décrocher un contrat de réparation et entretien du matériel pour la SMAC de Nîmes (PALOMA).

Le comité de programmation note qu'il ne s'agit pas d'une spécificité locale (savoir-faire ou matière première).

Le projet ne semble pas prêt et devrait faire l'objet d'un suivi par la chambre des métiers.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Recherche location Calvisson 2019	400 €/mois	Non éligible
Lieu de stockage et de séchage	Non chiffré	Non chiffré
Achat dégauchisseuse-raboteuse	2 500,00 €	2 500,00€
Achat cabine colonne aspirante	Non chiffré	Non chiffré
Achat compresseur / pistolet à vernis	1000,00 €	1000,00 €
Total	A définir	A définir

Pas de plan de financement prévisionnel proposé.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 8.5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers pour l'opportunité et la programmation :

Vote : Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 1

Fiche action n° 1 : Développement d'activité de l'entreprise Le Repaire des Cookies Maître d'ouvrage : François JACQUES - Sommières
--

Le Repaire des Cookies est un atelier qui fabrique des biscuits avec des ingrédients naturels et de qualité. Elle produit des biscuits salés, sucrés avec ou sans gluten faits à la main à base d'ingrédients issus de l'agriculture biologique et sans aucun conservateur, additif artificiel ou colorant.

Aujourd'hui, l'équipement initial de l'entreprise est inadapté à la demande de production. Le projet est de développer le rendement par l'achat de matériel qui permettra de préparer et cuire plus de biscuits par fournée.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Achat 1 four 10 étages	15 000 €	
Achat 1 extrudeuse	20 000 €	
Total	35 000 €	A définir

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant HT
Cofinancement recherché	10%	3 500 €
Autofinancement	50 %	17 500 €
Aide LEADER	40 %	14 000 €
Total		35 000 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 10/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13

Abstention : 0

Fiche action n° 1 : Aménagement d'une fabrique artisanale de chichis
Maître d'ouvrage : Le Canotier - Redha GHEZIEL - Lunel

Le Canotier est un atelier de fabrication de Chichis 100% traditionnels et artisanaux. Produits typiques de la région, les chichis représentent un savoir-faire spécifique. Elle est une des dernières entreprises à fabriquer elle-même sa pâte.

Fort de sa clientèle existante, la fabrication est en sous-production en haute saison. L'équipement initial de l'entreprise est inadapté à la demande de production et l'entreprise doit se réinstaller suite au non-renouvellement du bail en court.

Le projet consiste donc à développer le rendement par l'achat de matériel qui permettra de préparer et cuire plus de produits dans de nouveaux locaux.

Le comité de programmation note la logique très « littorale » du projet et les difficultés d'obtention de nouvelles concessions. L'activité est saisonnière et si une garantie de fraîcheur de 7 heures maximum est prévue, la qualité gustative est altérée dès refroidissement.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Achat d'un pétrin	4 000.00 €	4 000.00 €
Achat de matériel de cuisine	1 000.00 €	1 000.00 €
Aménagement d'un laboratoire de cuisine	3 000.00 €	3 000.00 €
Total	8 000.00 €	8 000.00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant HT
Cofinancement recherché	10 %	800,00 €
Autofinancement	50 %	4 000,00 €
Aide LEADER	40 %	3 200,00 €
Total		8 000,00 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 5.5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers pour l'opportunité et la programmation :

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 1

Fiche action n° 1 : Création d'une épicerie ambulante
Maître d'ouvrage : Ludovic DUPONT - Marsillargues

L'objet du projet est de créer une épicerie itinérante proposant la vente de produits alimentaires, d'entretien et du quotidien, de produits locaux dans des villages ne disposant pas ou plus de commerce de proximité. Les tournées pourront se faire sur une trentaine de villages entre le Gard et l'Hérault avec 5 à 6 villages par jour. Le choix des produits et des services à vocation à se développer pour coller à la demande. La démarche répond à un besoin réel des petites communes d'un service de proximité et de convivialité.

Liste des communes concernées à ce jour sur le PETR : Vérargues, St Sériès, Campagne, Garrigues, Aspères, St Etienne d'Escattes, Fontanès, Lecques, St Clément.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Véhicule professionnel + immatriculation	19 400,00 €	Occasion inéligible
Vitrine réfrigérée + agencement	949,00 €	949,00 €
Matériel (caisse, balance, gps...)	2 713,00 €	2 713,00 €
Fonds de roulement + TVA immobilisation et dépôt garantie	15 525 €	Inéligibles
Total	32 925,00 €	3 662,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant HT
Cofinancement recherché	10 %	366, 20 €
Autofinancement	50 %	1 831, 00 €€
Aide LEADER	40 %	1 464, 80 €
Total		3 662, 00 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14,5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers pour l'opportunité et la programmation :

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n° 1 : Acquisition et aménagement d'un atelier en vue d'agrandir l'entreprise « Un Été en Provence » Maître d'ouvrage : SARL Un Été en Provence - M. Pierre Manzano - Aigues-Mortes

Un été en Provence est une des rares sociétés artisanales en France à fabriquer des produits de bain (gel douche, lait corporel, crème pour les mains). Elle transforme sur place les matières premières essentiellement françaises (dont le gros sel des Salins du Midi) avec une volonté de respecter un circuit court. La conception et la création de chaque produit est réalisée dans les murs de l'entreprise.

Aujourd'hui l'entreprise c'est 80% d'export (Japon, Etats Unis, Corée, Allemagne, Hollande, Belgique, Italie, Angleterre et Chine) et elle se voit contrainte de refuser de nouveaux clients (français ou internationaux) parce qu'elle ne pourrait pas honorer les commandes.

Ce projet permet de résoudre les problèmes de stockage des matières premières ainsi que du produit fini.

La surface supplémentaire va donc faciliter le développement de la société, et permettrait à terme l'embauche de 15 salariés supplémentaires. C'est aussi la possibilité de concrétiser de nouveaux projets comme la création d'une ligne de soins « Camargue ».

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Achat de locaux	515 000 €	Non éligible
Aménagement du bâtiment	70 000 €	70 000€
Total	585 000 €	70 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant HT
Cofinancement recherché	9%	6 250 €
Autofinancement	55 %	38 750 €
Aide LEADER	36 %	25 000 €
Total		70 000 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14.5/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n° 2 : Aménagement d'un atelier de cuisine et d'une salle d'accueil Maître d'ouvrage : Esprit Nature Camargue - Sybille LE MEUR-TINE - St Laurent d'Aigouze

Cette entreprise propose des prestations liées à l'environnement de la Camargue auprès de groupes, particuliers et scolaires.

Sensibilisation, éducation à l'environnement.

Faire connaître les richesses spécifiques de la faune et de la flore Camarguaise.

Faire connaître le concept d'agriculture écologique et responsable au sein du domaine de Petit saint Jean géré par la Tour du Valat et situé sur la commune de Saint Laurent d'Aigouze.

La demande porte sur l'aménagement d'un atelier de cuisine sauvage et d'une salle d'accueil au public :

-Rénovation de bâtiments

-Aménagement dans un de ces bâtiments d'un atelier cuisine composé d'appareils de transformation des plantes sauvages et de cuisine de ces produits, chambre froide, plans de travail pour accueillir des groupes, chambre de séchage pour les plantes.

-Espace restauration des produits transformés sur place

-Aménagement d'un jardin de simples (l'idée étant d'amener le touriste de la cueillette jusqu'à l'obtention d'un produit final).

Le comité de programmation trouve que le projet présente peu de visibilité sur la viabilité de l'entreprise.

Se pose aussi des questions liées à l'urbanisme et d'autorisation de changement de dévolution d'activité.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Aménagement et équipement	Autour de 20 000€	€
Total	20 000 €	A définir

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financeurs	Part	Montant HT
Autofinancement	50%	10 000 €
Cofinancement recherché	10%	2 000 €
Aide LEADER	40%	8 000 €
Total		20 000 €

Compte tenu du manque de précisions sur ce dossier le comité de programmation n'est pas en mesure d'émettre un avis. Le dossier est ajourné.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Fiche action n° 3 : Aménagement d'espace de coworking - Via Innova (Lunel)
Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays de Lunel

Le Pôle Via Innova regroupe différentes entités qui œuvrent pour l'accompagnement, la formation, la création/reprise ou le développement des entreprises. Il joue le rôle de guichet unique pour tout porteur de projet.

L'intercommunalité du Pays de Lunel pose une nouvelle stratégie de développement économique et de positionnement de cet espace : en termes de services apportés aux usagers, de mutualisation des espaces et d'amélioration des conditions d'accueil et de travail des entrepreneurs et des structures présentes. Pour cela 3 axes de travail sont privilégiés :

- Requalifier le bâtiment pour remettre en adéquation le bâti et le concept du site
- Créer des espaces de travail partagés, fonctionnels
- Dissocier clairement le Pôle d'accompagnement de la pépinière d'entreprises

La finalité du projet vise à une augmentation des entreprises/porteurs de projets accompagnés, une augmentation des entreprises créées donc des emplois, une offre de services mutualisés, une meilleure prise en compte des enjeux de développement économique et de développement durable par le Pays de Lunel.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Sols PVC	18 010.38 €	18 010.38 €
Portes	5 435.00 €	5 435.00 €
Stores	3 004.00 €	3 004.00 €
Réseau fibre	16 562.00 €	16 562.00 €
Signalétique extérieure	1 818.00 €	1 818.00 €
Signalétique intérieure	405.00 €	Non retenu
Total	45 234.38 €	44 829,38 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant HT
Région Occitanie	19,99 %	8 966,07 €
Autofinancement	30,01 %	13 448,63 €
Aide LEADER	50 %	22 414,68 €
Total		44 829,38 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 16/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13

Un non votant concerné par le dossier M. Sarrazin

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n° 3 : Achat de minibus pour les actions liées à l'emploi
Maître d'ouvrage : Association CALADE - Sommières

L'objet de la demande consiste à acquérir deux véhicules de type minibus 9 places, dont un rallongé.

Ces minibus servent à transporter les participants de l'action d'insertion et d'accompagnement « Calade Pro » vers les ateliers lorsque ceux-ci se déroulent en dehors du centre social : forums emploi et formation, ateliers informatiques dans les médiathèques, maraichage, approvisionnement pour l'aide alimentaire. Les minibus servent aussi à livrer les scooters mis à disposition dans le cadre de la solution mobilité. Grâce à ces minibus, il est possible de contourner les difficultés de mobilité liées au fait qu'il y ait un nombre important de familles

sans moyen de locomotion et peu de transport en commun. Cela permet également de rompre l'isolement social et la précarisation de la population fragilisée du territoire.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant TTC retenus LEADER
Achat de 2 minibus 9 places	50 049.12 €	50 049.12 €
Total	50 049.12 €	50 049.12 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant TTC
Conseil départemental du Gard	12%	6 000 €
Autofinancement appelant du FEADER	4%	2 007 €
Autofinancement	20%	10 014.12 €
Aide LEADER	64%	32 028 €
Total		50 049.12 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 16/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 12

Deux non votants concernés par le dossier S. Jannez et R. Lefort

Abstention : 0

Contre : 0

Fiche action n° 5 : QR codes patrimoine - Nages et Sologues
Maître d'ouvrage : Association Lo Recanton

L'objet du projet est de permettre la découverte, la transmission, la préservation du patrimoine local matériel et immatériel

Après sensibilisation au patrimoine local, matériel et immatériel, des enfants de l'école en 2016-2017, ceux-ci ont élaboré avec les aînés de Lo Recanton un circuit de découverte du village comportant une cinquantaine de PIP (Points d'Intérêt du Patrimoine), et créé et enregistré des notices décrivant ces PIP.

L'aide obtenue permettrait de mettre en place des QR codes dynamiques audio-photo reprenant ces textes et ces enregistrements, voire de mettre sur un serveur l'ensemble des infos disponibles sur ces PIP.

En parallèle, une action de collecte de la mémoire des aînés s'est initiée et devrait permettre de connaître et faire connaître la réalité du village dans les années 50, en réalisant chaque année une exposition autour d'un lieu et d'un thème.

Un travail autour de l'occitan pourra être présenté, basé sur la microtoponymie locale et le roman Jan l'an près (18ème siècle) de Jean-Baptiste Fabre, dont l'action se déroule à Solorgues.

En parallèle, une publication trimestrielle de 8 à 16 pages au format A5 permettra la diffusion sur le village des informations recueillies et l'annonce des manifestations envisagées.

Le Comité de programmation souligne que le projet ne participe pas à une stratégie de mise en valeur du patrimoine plus large (communauté de communes, PETR, Conseil Départemental, ...). De plus les possibilités de co-financement sont limitées sauf en cas de participation de la commune. La solvabilité de l'association est à vérifier.

DEPENSES ELIGIBLES :

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant HT retenus LEADER
Achats de matériel	1 640 €	1 640 €
Achats hébergement et solutions QR code	6 020 €	Plutôt inéligible
Publicité	200 €	200 €
Publications	2 600 €	2 600 €

Défraiement temps de travail	16 560 €	Eligible souscondition 15 560 €
Total	27 020 €	20 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Financiers	Part	Montant HT
Cofinancement à trouver	16 %	3 200, 00 €
Autofinancement	20 %	4 000, 00 €
Aide LEADER	64 %	12 800, 00 €
Total		20 000 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 8/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 1

III - APPEL A PROJETS PATRIMOINE - VALIDATION DU REGLEMENT

La fiche action n° 5 Patrimoine est consommée à 100 % pour le résultat suivant :

- 8 dossiers programmés au fil de l'eau pour un montant total de 221 171,11€
- 8 dossiers programmés en AAP pour un montant total de 200 000 €.

Face à cette situation, pour l'égalité de traitement des dossiers sur la fiche action 5, le comité de programmation a voté le 13/12/2017, la mise en place d'un appel à projets sur l'ensemble de la fiche action 5 Patrimoines pour une sélection des dossiers les mieux notés selon la grille de notation. Tout nouveau dossier déposé est redirigé vers l'appel à projets.

Mise en œuvre de l'appel à projets à valider en séance :

1) Actions finançables :

- Opérations de restauration des patrimoines naturels et culturels (appel à projets)
- Soutien aux opérations de recherche et mise en valeur du patrimoine immatériel
- Soutien aux actions pédagogiques et opérations de communication autour des patrimoines
- Transmission des lieux et patrimoines liés aux traditions taurines camarguaises

2) Phasage : 1 période de consultation : du 02/05/18 au 31/01/19

3) Enveloppe : 150 000 € soit 4 dossiers minimum (111 328 € + sous-réalisation FA 5 + modification maquette) avec un plafond de 40 000 € FEADER

Point de vigilance sur la vérification de l'incitativité du FEADER (minimum 20%) =
 Cout total dossier 200 000 € maximum.

4) Choix thématiques : Ensemble des types d'opérations de la fiche action 5

5) Grille de sélection : Modification de la grille de sélection : ajustement de la grille en fonction de types d'opérations prioritaires

6) Dépôt de dossiers : Possibilité de déposer un dossier minimal (cerfa et fiche de renseignement AAP): 3 mois pour compléter le dossier, si sélectionné.

Le dossier complet de l'Appel à Projets fait partie des pièces envoyées avec la convocation au comité de programmation qui a pu le consulter.

Il est donc demandé au comité de programmation de valider le lancement de l'Appel à Projets Patrimoine.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

IV - EVALUATION

Comme cela avait été prévu lors de la candidature, l'année 2018 est consacrée à l'évaluation de mi-parcours. Cette démarche fait partie des obligations données aux GAL gestionnaires de fonds LEADER.

Cette évaluation participe également à l'accomplissement des obligations que l'autorité de gestion doit elle-même accomplir vis-à-vis de la commission européenne. A ce titre, l'équipe du GAL a reçu les attentes de l'Autorité de gestion le vendredi 23 mars en Région Occitanie, celles-ci reposent sur 3 éléments :

1 - Le principe de l'évaluation conjointe du PDR et de LEADER : pour rappel, LEADER est une partie du FEADER gérée par la Région Occitanie sur la priorité 6B Développement local rural. Chaque année, elle effectue un Rapport de mise en œuvre (RAMO) qui donne un suivi plutôt quantitatif et doit effectuer en 2017 et 2019, 2 RAMO « renforcés » qui intègrent une approche plus qualitative par des questions évaluatives :

- liées aux domaines prioritaires (ex: emploi, développement économique, etc.)
- liées à d'autres aspects du PDR (ex: synergies entre priorités, AT, innovation, etc.)
- liées aux objectifs de l'UE (ex: Lutte contre les discriminations, Egalité H/F, DD)

Un questionnaire en ligne (mai) à destination de tous les bénéficiaires du GAL Vidourle Camargue sera mis en place (dossier de solde déposé).

2 - Evaluations mi-parcours LEADER - enjeux :

L'évaluation à mi-parcours doit permettre :

- Une aide à la mise en œuvre et au suivi du programme (Outil de pilotage, d'aide à la décision)
- Favorise la mobilisation des partenaires (Implication des membres du Comité de Programmation et acteurs du territoire)
- Favorise l'amélioration des pratiques (Prise de recul sur les pratiques, Réorientations si besoin, Définition d'un plan d'action).

Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours proposée par la Région :

• Temps 1 : Organiser la démarche :

- Pourquoi évaluer? Définition et/ou validation des objectifs en CP
- Que veut-on évaluer? (indicateurs et des questions évaluatives en fonction des FA)
- Comment évaluer ? Déterminer les outils et planifier l'évaluation

• Temps 2 : Conduire l'évaluation :

- Collecter, analyser et structurer les données
- Mener des entretiens, valoriser et communiquer

• Temps 3 : Recommandations et plan d'actions :

- Présenter les résultats de l'évaluation aux membres du Comité de programmation et faire valider des recommandations, ainsi qu'un plan d'action pour la suite de la programmation.

Des outils mis ou à mettre en place : indicateurs des FA, tableaux de suivi, enquête auprès des membres du CP et des bénéficiaires/partenaires, entretiens individuels, comités de suivi).

3) Demande de dotation complémentaire (rappel : enveloppe attendue de 600 000 €) :

Dans cette même phase d'évaluation à mi-parcours, l'autorité de gestion demande à chaque GAL de réaliser une demande d'enveloppe réservataire sous la forme rédactionnelle suivante :

- 1) Rappel de la stratégie initiale du GAL et des objectifs

- 2) Rappel des moyens prévus dans la candidature et ce qui a été mis en œuvre
- 3) Bilan – Etat des lieux de la programmation
 - Synthèse des données quantitatives => annexe 1
 - Points forts de la programmation
 - Points faibles
- 4) Perspectives et enjeux de fin de programmation
 - Enjeux de la fin de programmation
 - Expression des besoins par fiche action => annexes 2 + 3
 - Points de vigilance quant à l'atteinte des cibles et objectifs

Sur la base de ces 3 éléments un entretien technique sera tenu entre chaque GAL et l'autorité de gestion (dialogue de gestion) : Avoir un temps d'échange avec chacun des GAL sur leur stratégie, l'avancement, les difficultés rencontrées et permettant également à l'autorité de gestion d'adapter son accompagnement LEADER.

Date: à déterminer avec chaque GAL, en lien avec les Départements

Le dialogue de gestion donnera lieu à une appréciation de la mise en œuvre de LEADER par le Gal à partir d'une grille visant 3 points principalement :

- Appréciation du rythme de programmation
- Analyse de la dynamique d'animation et de la mise en œuvre de la gouvernance du GAL
- Analyse des perspectives

Objectif : porter un regard synthétique sur le fonctionnement du GAL et ses perspectives quant à l'atteinte des cibles et objectifs de la Stratégie Locale de Développement.

Calendrier prévisionnel de l'évaluation à mi-parcours :

- **Avril-Mai :** Mise en œuvre de la démarche d'évaluation au sein du GAL (comité de suivi, validation des objectifs du CP, analyses financières, mise en place des outils d'enquête, entretiens, etc.) => 25 avril : date fixée « instant T » sur l'analyse financière.

- **23 Mai :** Comité de suivi de l'évaluation

Mai-juin : Rédaction du rapport d'évaluation et demande de dotation

- **4 Juillet :** Comité de programmation de validation de l'évaluation et de la demande de dotation complémentaire

- **Avant le 6 Juillet :** Demande de dotation complémentaire à adresser à la Région

- **Juillet à Août :** Dialogue de gestion GAL/Départements/Région

- **15 Septembre :** Rapport d'analyse des dotations complémentaires par la Région

- **15 Novembre :** Passage en Commission Permanente Région

Suite à la présentation des éléments attendus par l'autorité de gestion, sur recommandation du comité technique, le comité de programmation est amené à formuler les recommandations suivantes :

- Porter l'idée auprès de l'autorité de gestion d'une simplification administrative du programme.

- Evaluation interne mais veiller à garder un esprit critique avec mise en avant des objectifs non atteints par le GAL. Pilotage du plan d'action après la mi-parcours au regard des échecs et réussites

- Penser à mesurer l'impact territorial (effet réseau / rayonnement) des projets programmés sur la dynamique globale du programme

- Portefeuille de projets : création d'une liste des projets à venir consolidée en mentionnant les possibilités de cofinancement

- Voir possibilité de réalisation d'un reportage audiovisuel avec les membres du comité de programmation et les bénéficiaires

- Réalisation d'une cartographie dynamique

L'équipe technique du GAL complète ces observations :

- Analyses incontournables : impact financier territorial, emploi, communications, gouvernance/mobilisation du CP, cohérence interfonds, etc.
- Enquête auprès du CP sur les points forts et points faibles de notre stratégie
- Besoin d'être rigoureux sur les dépôts de demande de paiement, voir trouver un mode de traitement des dossiers facilitant la réactivité des porteurs de projets
- Besoin d'organiser la programmation à venir (appel à projets entreprises FA1/FA2, patrimoines, vivre ensemble)

Proposition est faite de composer un comité de suivi de l'évaluation : celui-ci pourrait prendre la forme suivante : 2 membres privés du CP + 1 membre public du CP + 1 délégué du bureau syndical du PETR. Ils participeront :

- À des réunions de travail à l'échelle du GAL sur les résultats qualitatifs et quantitatifs
- À des réunions de travail à l'échelle de la Région Occitanie (ex : Groupe de Travail pour élaborer l'enquête en ligne LEADER qui servira pour les évaluations du PDR-LR, webconférence à Vauvert, etc.)
- Activement à la phase de restitution sur le territoire du PETR et auprès du comité de programmation

Sont candidats pour le collège privé : Claude Constant, Stéphan Jannez

Pour le collège public, il n'y a pas de candidature. Un mail sera adressé à tous ses membres.

Pour le représentant du PETR : Un appel à candidature sera proposé au bureau du PETR

Il est proposé au comité de programmation de valider les objectifs de l'évaluation, la demande de dotation complémentaire et les candidatures au comité de suivi.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

Vote : Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

V - QUESTIONS DIVERSES :

M. le Président, Pierre Martinez propose de mener une réflexion entre les Présidents de communautés de communes et les Vice-présidents du PETR au sujet du co-financement des entreprises. En effet chaque communauté de communes a voté le principe d'un soutien dans le cadre du programme LEADER mais des règles communes seraient nécessaires.

M. le Président, Pierre Martinez, pense qu'il faut réfléchir à un rééquilibrage de la programmation entre les communautés de communes sans gommer les singularités de chacune et en respectant l'identité du territoire. Il faut peut-être se pencher vers celles qui sont en retard et leur apporter un soutien renforcé.

Prochaines rencontres :

- Comité de suivi d'évaluation à mi-parcours : 23 Mai à 9 h
- Comité technique : 13 juin à 14h
- Comité de programmation : 4 juillet à 14h (validation de l'évaluation et de la demande de l'enveloppe réservataire)

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 16h30.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**